

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 3 mai 2023**

Communication n° 16/05.2023

Objet: Cartes journalières CFF

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons reçu une information de l'Association des Communes Suisses concernant la nouvelle pratique des cartes CFF en 2024.

Pour rappel, nous avons actuellement 5 cartes CFF 2^e classe, par jour, pour les habitants de Saint-Prex et Lussy-sur-Morges. Celles-ci sont vendues Fr. 40.00 par unité.

Les 5 abonnements coûtaient Fr. 75'000.00 par année. Les invendus représentent une perte de Fr. 10'000.00 en 2022.

Nous vous informons que nous n'aurons plus qu'une seule partir à partir du 1^{er} juillet. Nous n'aurons plus aucune carte à vendre dès le 8 novembre 2023.

En remplacement, les CFF proposent d'acquérir des billets dégriffés, disponibles directement sur leur site Internet.

Ce changement est indépendant de notre volonté.

Dès 2024, il sera possible d'acquérir des cartes journalières dégriffées; un contingent pour l'ensemble de la Suisse est défini par les CFF. Elles seront vendues uniquement aux guichets des Communes et des administrations des villes. Elles seront nominatives.

Les prix seront de Fr. 52.00 en 2^e classe et Fr. 39.00 avec un abonnement ½ tarif en 2^e classe, si la réservation est effectuée avant 10 jours. Des cartes pour la 1^{re} classe seront également disponibles.

Nous déplorons la disparition de cette prestation qui était fort appréciée de nos citoyens.

La Municipalité

Saint-Prex, le 25 avril 2023/IMA – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41